



Genève, le 19 décembre 2008

Aux représentant-e-s des médias

2 pages

COMMUNIQUE DE PRESSE

Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

La Confédération note positivement le projet et va cofinancer les travaux d'infrastructures liées à la mobilité à hauteur de 200 millions de francs pour la période 2011-2014.

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève prend acte aujourd'hui du lancement de la procédure de consultation sur l'arrêté fédéral concernant l'étape 2011-2014 de financement du trafic d'agglomération. C'est dans le cadre de cette procédure que le Département fédéral de l'environnement, des transports et de la communication (DETEC) a rendu ses premières évaluations concernant les 30 projets d'agglomération suisses déposés en 2007.

Les premières informations disponibles montrent que le projet d'agglomération franco-valdo-genevois fait partie des projets les mieux notés. L'intégration des problématiques d'urbanisation, de mobilité et d'environnement ainsi que la prise en compte des territoires transfrontalier et inter cantonal ont été particulièrement remarquées.

Aussi, le projet bénéficiera d'un taux de financement global de 40 %, applicable à l'ensemble des infrastructures, soit le taux maximum octroyé par la Confédération. Cette part de financement accordée au projet franco-valdo-genevois est significative, puisque plus de 193 millions de francs seraient pris en charge par le Fonds d'infrastructure de la Confédération, sur un coût total des travaux estimé à 482 millions de francs pour la période 2011 - 2014. Il s'agit d'une première échéance (tranche A) et des financements complémentaires seront libérés par cycle de quatre ans (tranche B 2014-2018, tranche C dès 2019).

Sans préjuger de l'avis qu'il rendra sur cette consultation qui mérite un examen approfondi, le Conseil d'Etat se plaît d'ores et déjà à relever que la Confédération est entrée en matière sur la plupart des mesures proposées dans le projet d'agglomération, notamment pour ce qui concerne la tranche A, c'est-à-dire les infrastructures prévues à l'horizon 2011-2014. Elle confirme aussi le financement d'infrastructures sur le territoire français, dans les cas où "l'utilité de la mesure sur la partie suisse est confirmée".

Parmi les mesures retenues pour la tranche A, on peut notamment citer:

- le prolongement du Tram Cornavin-Meyrin-CERN jusqu'au CERN (Direttissima), puis le prolongement jusqu'à St. Genis pour la période 2014-2018;

- le prolongement du TCOB au-delà de Bernex jusqu'au giratoire de Laconnex ;
- la ligne de tram Moëllesulaz-Annemasse ;
- l'amélioration de la capacité ferroviaire du futur RER Genève - Coppet ;
- l'aménagement des interfaces autour de chaque gare du CEVA ;
- La requalification de l'espace public du projet Praille-Acacias-Vernets.

En outre, un nombre important d'aménagements de mobilité douce, dont la "voie verte" allant de St. Genis à Annemasse via Genève, font partie des mesures pour lesquelles un financement est retenu.

Le Conseil d'Etat genevois se félicite de ces premières évaluations, qui vont permettre des avancées décisives en matière de mobilité et d'aménagement du territoire dans le bassin de vie franco-valdo-genevois et dont plusieurs d'entre elles étaient conditionnées au financement de la Confédération.

Pour toute information complémentaire:

- Mme Nicole Surchat Vial, cheffe du projet d'agglomération, DT, Etat de Genève,
☎ +41 (0)22 327 49 70
☎ +41 (0)79 215 69 28.